

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 91 / 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois

le 20 décembre à 8 heures 30

**le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 11 décembre 2023

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu

Absent : HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine

Secrétaire de séance : GARCIN Michel

OBJET : Tarification de l'eau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire afin d'entreprendre un programme de rénovation du réseau d'eau potable de fixer les tarifs du rôle de l'eau de la manière suivante à partir du 1^{er} janvier 2024 :

- Abonnement par propriétaire : 95 € (commune touristique), € (60 hors commune touristique)
 - Abonnement supplémentaire par gîte : 30 €
 - Abonnement supplémentaire pour une unité de collectivité ou d'hôtel, laquelle correspond à une capacité de 5 lits : 30 €
 - Prix du mètre cube de l'eau :
 - Consommation de 0 à 50 m³ : 1.5€
 - Consommation de 50 à 120 m³ : 0.75 €
 - Consommation supérieure à 120 m³ : 0.45 €
 - Tarification à 0.15 € pour les catégories hôtel/ restaurant/agriculteur
 - Coût de la réalisation du branchement au réseau d'eau potable : 518.33 €
 - La pose du compteur est à la charge du propriétaire
- L'application des tarifs reste la même pour les différentes catégories d'usagers (gîtes, collectivités, particuliers), de même que la perception du rôle d'eau qui se fera en une partie: l'abonnement et la consommation facturée en Automne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie

